

Procès-verbal de création d'une association

En date du *03 MARS 2025*

Les personnes présentes se sont réunies en assemblée générale constitutive pour décider la création d'une association.

La présidence de la séance est assurée par M : Kouban Eric , il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

1. Présentation du projet
2. Présentation, discussion et adoption des statuts
3. Élection des membres du conseil d'administration
4. Détermination du montant des cotisations
5. Divers
- 6 . Election sur la création d'une antenne associative Culture Amour et Art sur Pontault Combault

DÉLIBÉRATIONS

1. À l'unanimité des personnes présentes, il a été décidé la création de l'association dite :

Association : Culture amour et art
avec siège au :18 rue de libération 77340 Pontault Combault

2. Adoption des statuts :

Le président de séance donne lecture des statuts. Après discussion et échanges de vues les statuts ci-annexés sont adoptés à l'unanimité.

3. Élection des membres du conseil d'administration :

Le président de séance sollicite des candidatures en vue de composer le conseil d'administration.

Il rappelle que conformément à l'article 3 des statuts, le conseil d'administration est composé de 3 membres au minimum élus par l'assemblée générale.

Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres. Le vote s'est exprimé comme suit :
Énumération des noms et prénoms des élus et nombre des suffrages obtenus par chacun d'eux.

M : Eric Kouban (Président)

M : Ndoum Laurent Jah Rahm (Trésorier)

M : Benard Aymeric (Secrétaire)

Les points 4, 5 sont traités et consignés dans le procès-verbal Pour
extrait conforme au procès-verbal